



Conseil municipal N°09/2020 du 7 novembre 2020

Convocation en date du : 2/11/2020

Affichée le : 2/11/2020

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						
	15						

Public : 0 personne(s) présente(s) :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 10 heures et 05 minutes par Monsieur le Maire.

Madame Fernanda MOUREAU est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- PLUI
- Convention SPA
- Convention SIEA
- Contrat d'assurance collective
- Nouveau locataire – tarif loyer
- Choix du panier action Sociale
- Questions diverses

Le maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Samuel PATY, assassiné pour avoir exercé son métier d'enseignant.

Il profite de ce moment de recueillement pour avoir une pensée pour Monsieur Pierre PERNET, Maire d'Ambérieux-en-Dombes, récemment disparu.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°8/2020 de la séance du 6/10/2020

- Fait l'objet des remarques suivantes :

Monsieur Jean-Pierre Ribault fait remarquer une faute page 3 relative au droit à la formation non pris en charge par -la maire- mais par la Mairie.

- Le compte-rendu soumis au vote, sous réserve de l'intégration de ces remarques, est adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES

Monsieur le Maire informe que suite à la chute de plusieurs arbres des interventions d'entreprises spécialisées pour leur découpe et évacuation ont été requises.

Monsieur Jean-Louis LAISSARD, adjoint aux travaux, indique que l'entreprise FOURNAND interviendra pour l'arbre tombé sur les jeux à proximité du City Stade ainsi que pour abattre le peuplier menaçant de tomber au Plan d'eau.

A cette occasion, il demande que l'employé municipal soit doté de matériels complémentaires pour l'entretien de la commune. L'achat d'une tronçonneuse pourra être envisagée sous réserve des formations et certifications requises.

Il informe à cette occasion également que le revêtement du City stade mériterait une réfection. Une réflexion est menée pour cette réfection ainsi que pour les jeux endommagés

PLUI :

Monsieur le Maire explique que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux Communautés de communes sauf dans le cas où une minorité de blocage (25 % au moins des communes représentant au moins 20 % de la population) se constitue.

Il rappelle l'historique :

- une minorité de blocage a été exprimée par 9 communes en mars 2017 (Ambérieux en Dombes, Beauregard, Fareins, Massieux, Rancé, Saint Didier de Formans, Toussieux, Trévoux et Villeneuve) ;

- en mai 2019 nouvelle minorité de blocage exprimée par 8 communes (Beauregard, Fareins, Massieux, Saint Didier de Formans, Saint Jean de Thurigneux, Savigneux, Trévoux et Villeneuve).

La prochaine échéance du transfert automatique de la compétence PLU des communes à la CCDSV interviendra le 1er janvier 2021 sauf minorité de blocage exprimée.

Monsieur le Maire indique les avantages et les inconvénients tels que présentés par la Communauté de communes :

Avantages :

- Outil pour dessiner le projet de territoire de la CCDSV ;
- Document clé pour la qualité des paysages ;
- Cohérence des politiques sectorielles (logements, déplacements, développement économique...) ;
- Solidarité du territoire (mutualisation de moyens, des compétences...) ;
- Efficacité, sécurité juridique ;
- Economie d'échelle.

Inconvénients :

- Perte d'autonomie des communes ;
- Sentiment de dessaisissement des élus ;
- Perte de la proximité avec les propriétaires et les habitants ;
- Durée et coût de la procédure (180K€/an) ;
- Risque de désaccords sur les sujets sensibles (aire de grand passage, politique logement loi SRU par ex) ;
- Transfert immédiat des procédures de PLU en cours et donc nécessité de personnel qualifié rapidement

Proposition de s'opposer au transfert au 1er janvier 2021 de la compétence PLU à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, dans le cadre de la construction de la minorité de blocage.

A l'unanimité cette opposition est adoptée.

CONVENTION SPA

Le Maire présente la convention de fourrière de la SPA permettant la prise en charge des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que ceux capturés par la commune.

Il précise qu'aucun transport n'est effectué par la SPA et que le montant forfaitaire d'indemnité est de 0,50€ par an et par habitant.

Il indique que ce conventionnement est nécessaire pour la mise ne place d'un partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

Monsieur Olivier LEQUEUE fait valoir l'intérêt limité de cette convention compte tenu du peu de fois où nous avons recouru aux services de la SPA et du coût pour les propriétaires au moment de la récupération de leur animal.

Madame Fernanda MOUREAU émet l'hypothèse que cette subvention est probablement une manière de soutenir l'action de la SPA de manière plus globale.

Le Maire :

Propose de signer la convention de fourrière de la SPA ;

Cette proposition est approuvée à 14 voix Pour, 1 voix Contre.

Le Conseil Municipal se prononcera plus tard sur le recours au partenariat de la stérilisation des chats.

CONVENTION SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain)

Cette convention permet de procéder aux diagnostics énergétiques des bâtiments communaux. Eu égard au nombre peu important de bâtiments communaux, le Maire propose le retrait de ce point à l'ordre du jour relatif à la proposition du SIEA de mutualiser un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique desdits bâtiments.

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Madame Sandrine TOMAS expose la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de l'Ain.

Elle précise que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Le Maire :

Propose d'adhérer au contrat proposé ;
A l'unanimité cette proposition est adoptée

NOUVEAU LOCATAIRE – TARIF LOYER

Monsieur le Maire fait savoir que la commission « logements » a étudié favorablement une demande de logement.

Rappelle que le loyer comprenait des charges qui ne peuvent plus être comptabilisées.

Propose le prix de 444,40€, qui est retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CHOIX DU PANIER

Madame Martine PAQUIER informe de la composition des paniers :

27 Colis hommes chez Green à Reyrieux :

- 1 bouteille 75 cl de Coteaux des Baronnie
- 1 cornet de chocolat
- 1 gâteau de Noël
- 1 pain d'épices
- 1 paquet de biscuit apéritif artisanal
- 1 paquet de meringues
- 1 pot de rillettes de carpes
- 1 pot de rillettes de canard au miel

Tarif 33.82 € - 10 % accordé soit 30.44 € arrondi à 30 € pour le panier

27 Colis femmes à l'Office de Tourisme Ars Trévoux (bureau d'Ars)

- 1 petit pochon de chocolats Richart
- 1 pot de confiture extra 7 Fons
- 1 sachet de pâtes de fruits Notre Dame de la Dombes
- 1 duo carpe / grenouille du Fumet des Dombes
- 1 sirop de l'abbaye d'Eyguebelle
- 1 paquet de biscuit
- 1 crème main de Ganagobie

Tarif 31,00 €

La distribution des colis aura lieu le dimanche 20 décembre à 10h00.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre ne pourra se tenir qu'en comité restreint compte tenu des règles sanitaires en vigueur (maximum 6 personnes) ;

Monsieur Michel MORLOT informe que dans le cadre du projet d'installation du panneau d'informations dynamiques le 10/11 l'installation électrique avec la pose d'un coffret forain aura lieu et le panneau sera implanté le 16 novembre 2020.

Messieurs Michel MORLOT et Jean-Louis LAISSARD font un retour sur les ateliers « PCAET » qui se sont tenus sous l'animation de la communauté de communes

Madame Isabelle ROGNARD fait un point de situation sur l'école et les conditions de la rentrée dans le cadre de l'urgence sanitaire actuelle. Le Maire remercie les enseignants pour leur mobilisation dans ce contexte difficile.

Monsieur Jean-Louis LAISSARD informe du don d'un sapin pour la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Madame Myriam LANTENOIS a participé à l'assemblée générale de la Passerelle. Dans ce cadre, Le Maire propose d'attribuer une subvention complémentaire à l'association Passerelle en Dombes de 50 euros suite à l'augmentation de la cotisation votée lors de son assemblée générale du 13 octobre 2020.

A l'unanimité cette proposition est adoptée

Le Maire informe qu'une réflexion est actuellement menée au niveau de CCDSV pour mettre en place des bacs jaunes au niveau de la commune pour permettre l'augmentation du tri des déchets, dans ce contexte le marché déchets est prolongé jusqu'au mois de juin. Cette mise en place contribuerait à limiter les dépôts sauvages et s'inscrirait dans une réflexion plus large d'enfouissement des bacs de tris au niveau du city stade.

Le Maire informe que des réflexions sont en cours à la CCDSV dans le cadre de la sécurisation de nos routes et plus particulièrement au croisement de la départementale en direction de RANCE.

Au niveau de la commune un travail sera mené pour la sécurisation de certains lieux identifiés à risque pour réduire la vitesse des automobilistes (exemple : salle polyvalente, route d'Ambérieux etc.)

Le Maire informe que les décorations de Noël seront installées le 24/11.

N'ayant plus de questions diverses à traiter,
Monsieur le Maire lève la séance à 13 heures et 05 minutes